



Votants : 75  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 3 avril 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 14 avril 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 13 avril 2015

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 985M<sup>2</sup> SUR LA ZA "LES HERSES" A AIFRES A LA SARL A.C.M

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BILLY à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Amaury BREUILLE à Serge MORIN, Sophie BROSSARD à Jean-Claude FRADIN, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Isabelle GODEAU à Nathalie SEGUIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Dominique JEUFFRAULT à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURL à Joël MISBERT, Simon LAPLACE à Jérôme BALOGÉ, Sophia MARC à Jacques BROSSARD, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Jean-Pierre MIGAULT à Jean-François SALANON, Rose-Marie NIETO à Lucien-Jean LAHOUSSE, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sébastien PARTHENAY à Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX à Marc THEBAULT

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Michel BOURUMEAU, Robert GOUSSEAU, Gérard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURL, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sébastien PARTHENAY, Fabien SAFANJON, Dominique SIX

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150413-c20-04-2015-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2015  
Date de réception préfecture : 15/04/2015

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 13 AVRIL 2015****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 985M<sup>2</sup> SUR LA ZA "LES HERSES" A AIFFRES A LA SARL A.C.M**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 26 mars 2015,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2007 modifiant les prix de vente des terrains sur les Zones d'Activités Economiques,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la mise en œuvre de la réforme de la TVA immobilière,

La SARL A.C.M., représentée par Monsieur Manuel ARMINDO,  
Domiciliée – ZA "Les Herses" – à AIFFRES (79),  
Exerçant une activité de "Travaux de construction spécialisés" (installation de téléphonie),

Souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZX134, d'une surface de 985 m2 environ, située sur la ZA "Les Herses" à AIFFRES, pour y développer son activité.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de la parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Il est proposé de céder cette parcelle à la SARL A.C.M. aux conditions suivantes :

Partie de parcelle	Surface	Prix d'acquisition appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m2	Prix net HT	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
ZX0134	985 m2	2 590,55 €	13,50 €	13 297,50 €	10 706,95 €	2 141,39 €	15 438,89 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 13 297,50 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150413-c20-04-2015-DE Date de télétransmission : 15/04/2015 Date de réception préfecture : 15/04/2015
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à la SARL A.C.M., représentée par Monsieur Manuel ARMINDO, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, la parcelle ZX134 (d'une surface de 985 m<sup>2</sup> environ), au prix de 13,50 € HT/m<sup>2</sup>, afin d'y développer son activité,
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 15 438,89 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 13 297,50 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 2 141,39 €),
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,
- Préciser que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

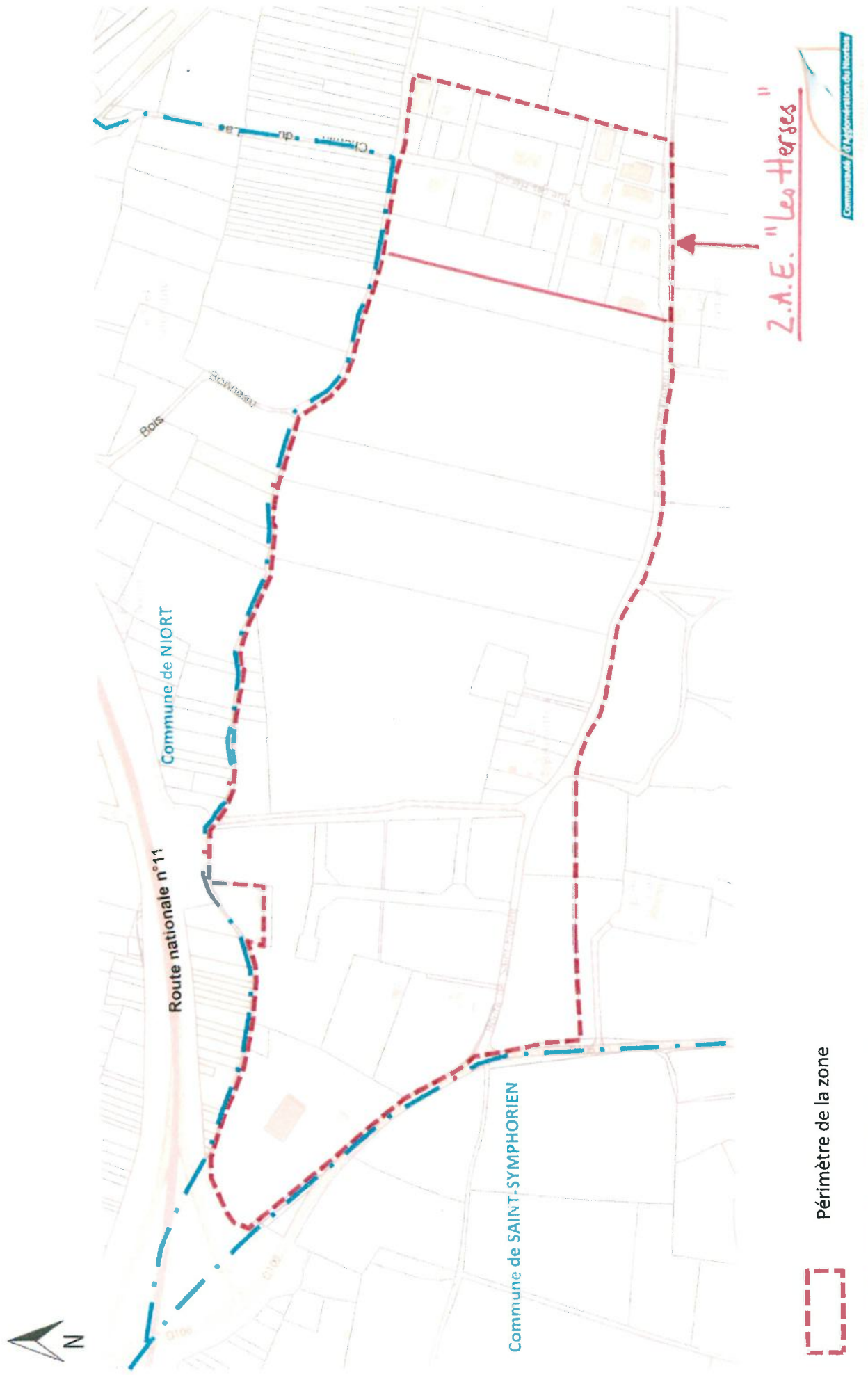
Pour : 75  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Claude ROULLEAU**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150413-c20-04-2015-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2015  
Date de réception préfecture : 15/04/2015

# Parc d'Activités Batipolis -- AIFFRES



Périmètre de la zone

# ZA Les Herse





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79081 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TÉLÉCOPIE : 05.49.24.83.32

## AVIS DU DOMAINE

### Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2

du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2015/003V0205

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Niortais

2 - Date de réception de la demande d'avis : 9 mars 2015

3 - Situation du bien : AIFFRES

- adresse : « Les Herses »

- référence cadastrale : Section ZX n°134 pour une superficie de 985 m<sup>2</sup>

4 - Description sommaire :

Parcelle de terrain constructible situé dans la zone artisanale Les Herses.

5 - Réglementation d'urbanisme :

En zone Naz au POS.

6 - Situation locative : Libre à la vente

7 - Conditions de la vente : procédure amiable

8 - Détermination de la valeur vénale actuelle :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de la parcelle est estimée à 13 300,00 € HT, soit 13,50 € le m<sup>2</sup>HT.

9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 26 mars 2015

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
L'Inspectrice des Finances Publiques



Sonia MARACHE